

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 20440
Numéro SIREN : 390 669 778
Nom ou dénomination : CLARINS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2021 sous le numéro de dépôt 31145

Désignation de l'entreprise : SAS CLARINS FRANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 12 Avenue de la Porte des Ternes 75017 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 0 6 6 9 7 7 8 0 0 0 7 3 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				31122020		31122019		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	143 850	143 850		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 600 000	1 325 205	274 794	308 127
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	136 255		136 255	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	78 846	78 846		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	18 807 226	16 806 739	2 000 487	3 598 058
		Immobilisations en cours	AV	AW	121 785		121 785	269 517
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				78 722 906
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	121 575		121 575	163 676
	TOTAL (II)		BJ	BK	21 009 538	18 354 641	2 654 897	83 062 286
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	97 122		97 122	122 601
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	368 582		368 582	355 004	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	10 960 974	24 653	10 936 320	19 022 057
		Autres créances (3)	BZ	CA	37 044 115		37 044 115	42 772 882
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	191 178		191 178	386 210	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	254 165		254 165	368 744	
	TOTAL (III)	CJ	CK	48 916 137	24 653	48 891 484	63 027 500	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	69 925 676	18 379 295	51 546 381	146 089 787	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 600 000		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR 219 198	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS CLARINS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 216 500)	DA	8 216 500	13 991 739	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 701 131	2 701 131	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	821 650	1 399 173	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	4	4	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		7 414 765	
	Report à nouveau	DH	6 958 770	1 951	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 257 185)	71 912 196	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	372	6 797	
	TOTAL (I)		DL	10 441 243	97 427 759
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 805 674	2 919 784	
	Provisions pour charges	DQ	1 197 211	258 981	
	TOTAL (III)		DR	4 002 886	3 178 765
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		6 274	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	4 500 694	5 815 625	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 167 659	24 082 233	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 861 541	6 255 956	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	98 602	411 835	
Compte régul.	Autres dettes	EA	5 707 656	8 112 231	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	766 096	799 104	
TOTAL (IV)		EC	37 102 251	45 483 262	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	51 546 381	146 089 787	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	32 066 954	40 265 679		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 274		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CLARINS FRANCE							Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N				Exercice (N - 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	82 013 292	FB		FC	82 013 292	154 782 806
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	2 099 196	FH		FI	2 099 196
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	84 112 489	FK		FL	84 112 489	156 996 386
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 992 873	7 825 835
	Autres produits (1) (11)					FQ	130 008	93 870
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	87 235 371
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 203 773	43 254 673
	Variation de stock (marchandises)*					FT	25 479	(51 270)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	41 934 074	70 294 155
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 334 004	1 425 464
	Salaires et traitements*					FY	11 660 916	13 838 808
	Charges sociales (10)					FZ	7 165 028	7 156 464
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 981 273	2 420 254
			- dotations aux provisions*			GB	552 184	20 377
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 119
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 461 530	3 385 080
	Autres charges (12)					GE	5 519 077	10 941 054
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	92 846 462	152 709 657
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 611 091)	12 206 436
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	257 077	258 581
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	257 077	258 581
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(257 077)	(258 581)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 868 169)	11 947 855

Désignation de l'entreprise SAS CLARINS FRANCE

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		3 199		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	78 722 906	77 275 235		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	137 226	870 538		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	78 860 132	78 148 973		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	235 021	1 606 483		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	78 722 906	10 908 457		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 075 712	354 299		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	80 033 640	12 869 240		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 173 507)	65 279 733		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	1 288 687	2 305 393		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(73 178)	3 009 999		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	166 095 504	243 065 067		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	174 352 689	171 152 870		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(8 257 185)	71 912 196		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	100 346	33 448	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 100		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	11 088	25		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	121 963	107 846		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	360 773	2 155 694		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	5 013 819	10 051 655			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
	obligatoires	A9				
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES ET PENALITES		238				
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS		57		6 482		
DEPRECIATION BOUTIQUE		86 088		86 088		
PROVISION RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE		989 566				
LITIGES		44 656		44 656		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
SOCIAL		2 368		2 763		
CARTES CADEAUX PERIMEES				1 337		
PERTES TRANSPORTEURS		8 702				
FOURNISSEURS		17				

GROUPE CLARINS
S.A.S. CLARINS FRANCE

Notes
sur les états financiers au
31/12/2020

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Réduction de capital

Dans le cadre d'une réduction de capital de la société Clarins France constatée le 11 février 2020, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 janvier 2020, consécutive à l'apport, le 30 novembre 2019, par la Société Clarins France à la société CFG France de sa branche complète et autonome d'activité de distribution en France des produits de marques du pôle parfums du groupe Clarins :

- le capital de la Société Clarins France a été ramené de 13.991.739 € à 8.216.500 € par voie d'annulation de 5.775.239 actions détenues respectivement à hauteur de 3.508.465 actions par la société Clarins et de 2.266.774 actions par la société Clarins Fragrance Group ;
- en contrepartie de cette annulation d'actions, les sociétés Clarins et Clarins Fragrance Group se sont vu attribuer respectivement 47.824.265 actions et 30.898.641 actions de CFG France, composant l'intégralité du capital de cette société.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du 11 février 2020, la société Clarins Fragrance Group a notamment cédé la totalité des actions de la société Clarins France qu'elle détenait, soit 3.224.965 actions, au profit de la société Clarins SAS, qui détient désormais les 8.216.500 actions composant l'intégralité du capital de la société Clarins France.

1.2 Arrêt de l'activité parfums

Le 31 mars 2020, la société Clarins SAS, actionnaire unique de Clarins France, a notamment cédé son activité parfums au Groupe L'Oréal. Préalablement, Clarins France avait apporté la branche complète et autonome d'activité de distribution en France des produits de marques « Mugler » et « Azzaro » à la société CFG France en Novembre 2019.

1.3 Contexte du Coronavirus (Covid 19)

L'année 2020 a été marquée par le contexte du Coronavirus qui a fortement impacté l'activité de la société Clarins France. Les boutiques ont été fermées de mi-mars à mi-mai ainsi que de novembre jusqu'à mi-décembre.

La société Clarins France dispose de suffisamment de trésorerie, soit en propre, soit via la convention de trésorerie conclue avec la société Clarins SAS, pour faire face à une telle situation, même si cette dernière devait se prolonger, sans craindre pour la continuité de son exploitation.

1.4 Tests de dépréciation des boutiques

Des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux de trésorerie actualisés ont été réalisés sur l'ensemble des boutiques de la société Clarins France et ont conduit à déprécier les agencements de certaines d'entre elles. L'impact sur l'exercice s'élève à 552 K€.

1.5 Rupture Conventionnelle Collective

La société Clarins France a signé en janvier 2020 un accord relatif à une rupture conventionnelle collective (avenant en mars 2020 sur la prolongation des candidatures).

Ce plan (départ volontaire, accompagnement de fin de carrière) concerne 9 personnes chez Clarins France, leur fin d'activité s'échelonnant du 31/08 au 31/12.

Les coûts supportés sur 2020, enregistrés en charges exceptionnelles, se sont élevés à 181 K€ et une provision pour charges exceptionnelles au 31/12 a été constituée sur la base d'une estimation des allocations mensuelles brutes chargées sur une hypothèse de durée maximum, de l'indemnité de rupture, des dépenses de formation, de frais de création d'entreprise, des frais de déménagement et d'installation à venir pour un montant de 990 K€.

1.6 Convention d'assurance retraite

La société Clarins France a adhéré à une convention d'assurance retraite en décembre 2020 et a effectué un versement de Fonds de retraite d'un montant de 1 400 K€ en vue de financer les sommes nécessaires à l'exécution d'une partie de ses engagements relatifs aux Indemnités de Fin de Carrière de l'ensemble de ses collaborateurs.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2016-07 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements des logiciels sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles quand ils satisfont aux critères d'activation des charges conformément à l'avis du CNC n°2004-15.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissement sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire et un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	Durée
Immobilisations non décomposables	
▪ Matériel et outillage industriels	5 ans
▪ Agencements et installations	3 à 10 ans
▪ Stands en grands magasins	4 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

3.3. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

3.4. Stocks

Méthode d'évaluation appliquée : Les stocks sont évalués au prix de revient.

Méthode utilisée pour le calcul des provisions pour dépréciation : Les stocks font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur valeur probable de réalisation.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change latents résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en « Ecarts de conversion ».

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes et créances sur les opérations commerciales, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour perte de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Une provision pour retour est constatée à partir des données statistiques et déclaratives prévoyant les retours probables de produits de la part de la clientèle et évaluée au prix de vente.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'approvisionnement conclu avec la société Laboratoires Clarins qui détient les stocks destinés à Clarins France, il est estimé une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site industriel.

3.8. Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 24.3 précise cet engagement financier.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Régimes à prestations définies

Afin de couvrir ses engagements de retraite, Clarins France verse aux sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes.

3.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.10. Intégration fiscale

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont :

- Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.
- En conséquence les économies d'impôts sont inscrites en dettes dans la société intégrante au nom des filiales déficitaires intégrées fiscalement,

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1 Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2019	Acquisitions	Cessions / Sorties	Virements de poste à poste	2020
Immobilisations incorporelles					
Logiciel	144	--	--	--	144
Fonds commercial	--	--	--	-- 0	
Droit au bail (1)	1 600	--	--	--	1 600
Immobilisations en cours	--	136	--	--	136
	1 744	136	--	--	1 880
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	79	--	--	--	79
Agencement et installations (2)	17 817	651	--	251	18 718
Matériel de bureau, mobilier	88	1	--	--	89
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Immobilisations en cours	270	103	--	(251)	122
	18 253	755	--	--	19 008
Immobilisations financières					
Titres de participation	78 723	--	(78 723)	--	--
Dépôts et cautions	164	1	(43)	--	122
	78 887	1	(78 766)	--	122
Total	98 883	892	(78 766)	--	21 010

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles renvoient principalement aux droits au bail d'une valeur de 1 600 K€, relatifs au local de la boutique « rue de Babylone » pour 1 200 K€ et au droit au bail de la boutique de Bordeaux pour 400 K€.

Les immobilisations en-cours correspondent au développement de l'outil Force de ventes pour 136 K€.

4.3 Immobilisations corporelles

Les principaux investissements corporels ont concerné des aménagements dans les grands magasins, dans le réseau des agents dépositaires, dans les pharmacies ainsi que dans les boutiques.

Les immobilisations en-cours correspondent principalement à des aménagements de meubles chez nos agents dépositaires pour 77 K€.

4.4 Immobilisations financières

Lors de la réduction de capital de la société Clarins France en février 2020, les titres de Clarins France ont été annulés par attribution des actions CFG France au profit des sociétés Clarins et Clarins Fragrance Group pour un montant de 78 722 906 €.

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2019	Dotations	Dotations exceptionnelles	Reprises	2020
Immobilisations incorporelles					
Logiciel	144	--	--	--	144
Fonds commercial	--	--	--	--	--
Droit au bail (1)	1 292	33	--	--	1 325
	1 436	33	--	--	1 469
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	79	--	--	--	79
Agencement et installations (2)	14 230	2 491	86	(86)	16 722
Matériel de bureau, mobilier	76	9	--	--	85
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Immobilisations en cours	--	--	--	--	--
	14 385	2 500	86	(86)	16 886
	15 821	2 533	86	(86)	18 355

(1) Droit au bail de la boutique de Babylone complètement amorti et amortissement du droit au bail de la boutique de Bordeaux sur une durée de 12 ans dont l'échéance est le 31/03/2029.

(2) Dépréciation de la totalité des agencements des boutiques de Bordeaux (284 K€), de Lyon (207 K€), de Neuilly (233 K€) et partiellement pour la boutique de Lille (111 K€) suite à des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux de trésorerie actualisés.

6. STOCKS

<i>Au 31 décembre en K€</i>	Brut	Dépréciation	2020 Net	2019 Net
Marchandises	97	--	97	123
Total	97	--	97	123

7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Clients	10 961	19 041
- Clients Groupe	3	86
- Clients Hors Groupe	10 958	18 528
Effets à recevoir	--	2
Total valeur brute	10 961	19 043
Dépréciations	(25)	(21)
Total valeur nette	10 936	19 022

8. AUTRES CREANCES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs débiteurs	232	810
Créances sociales	0	19
Créances sur l'Etat	1 882	2 395
Comptes courants	32 948	34 939
Débiteurs Divers	1 982	4 654
Total valeur brute	37 044	42 818
Dépréciations	--	(45)
Total valeur nette	37 044	42 773

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

Elles incluent principalement :

- Les fournisseurs débiteurs pour des avoirs à recevoir, pour 102 K€
- Des créances sur l'Etat, relatives à la TVA déductible, pour 1 567 K€ (2 274 K€ en 2019),
- 31 919 K€ de compte courant de trésorerie au titre de la convention de trésorerie des sociétés du Groupe (34 373 K€ en 2019),
- Les débiteurs divers pour 1 889 K€ au titre des appels de fond de fournisseurs médias (4 508 K€ en 2019).

9. PRODUITS A RECEVOIR

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Clients, factures à établir	83	507
Fournisseurs avoirs à recevoir	102	776
SS à recevoir	--	4
Débiteurs divers, produits à recevoir	--	45
Total valeur brute	185	1 331

10. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les comptes de régularisation sont constitués par des charges constatées d'avance d'exploitation à moins d'un an pour 171 K€ et à plus d'un an pour 83 K€ au 31 décembre 2020, contre 369 K€ au 31 décembre 2019.

11. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital de la société Clarins France s'élève à 8 216 500 euros. Il est divisé en 8 216 500 actions de 1 euro de nominal chacune, toutes entièrement libérées. Ce capital est détenu en totalité par la société Clarins SAS.

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	31/12/2019	Affectation du Résultat	Réduction du capital	Dividendes	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	13 992	--	(5 775)	--	--	8 217
Prime d'apport	2 701	--	--	--	--	2 701
Réserve légale	1 399	--	(578)	--	--	822
Reserve indisponible	0	--	--	--	--	0
Autres réserves	7 415	--	(7 415)	--	--	--
Report à nouveau	2	71 912	(64 955)	--	--	6 959
Résultat de l'exercice	71 912	(71 912)	--	--	(8 257)	(8 257)
Total	97 421	--	(78 723)	--	(8 257)	10 441

Le 11 février 2020, le Président a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital social de la Société, d'un montant de 5 775 239 euros, pour être ramené de 13 991 739 euros à 8 216 500 euros, par annulation de 5 775 239 actions ordinaires décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 janvier 2020.

12. PROVISIONS

<i>Au 31 décembre en K€</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises		31/12/2020
			utilisées	non utilisées	
Provisions réglementées					
Amort. dérogatoires	7	0	--	6	0
Total Provisions réglementées	7	0	--	6	0
Provisions					
Provisions pour risques	2 920	2 254	(1 126)	(1 242)	2 806
Provisions pour charges	259	1 197	(259)	--	1 197
Total Prov pour risques et charges	3 179	3 451	(1 385)	(1 242)	4 003

Les provisions pour risques sont constituées principalement d'une provision couvrant la mévente de produits pour 622 K€ et d'une provision pour retours de marchandises pour 1 860 K€.

Les provisions pour charges concernent le programme de fidélisation clients pour 208 K€ (170 K€ en 2019) ainsi qu'une provision pour restructuration relative à la Rupture Conventionnelle Collective pour 990 K€.

13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2020	2019
Soldes créditeurs de banque	--	6
Participation des salariés	4 501	4 035
Dettes financières diverses	--	1 781
Total	4 501	5 822

Les emprunts et dettes financières s'analysent comme suit :

<i>Au 31 Décembre 2020 en K€</i>	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq ans	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--	--
Soldes créditeurs de banque	--	--	--	--
Participation des salariés	4 501	754	3 747	--
Dettes financières diverses	--	--	--	--
Total	4 501	754	3 747	--

14. PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er juin de chaque exercice sont les suivantes :

<i>Au 31 Décembre 2020</i>		
<i>en K€</i>	2020	2019
2020	--	734
2021	754	727
2022	784	747
2023	851	835
2024	1 006	992
2025	1 106	--
Total	4 501	4 035
Partie à plus d'un an	3 395	4 035
Partie à moins d'un an	754	734
Dont intérêts courus	571	524

15. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i>		
<i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs	20 772	24 082
- Fournisseurs Groupe	13 875	12 271
- Fournisseurs Hors Groupe	7 049	11 812
Effets à payer	395	--
Total	21 168	24 082

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

16. DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs d'Immobilisations	84	412
Effets à payer	15	--
Total	99	412

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

17. DETTES FISCALES, DETTES SOCIALES ET AUTRES DETTES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Dettes sociales	4 700	5 953
Dettes fiscales	162	303
Autres dettes	5 708	8 112
Produits constatés d'avance	766	799
Total	11 335	15 167

Ces dettes sont à moins d'un an pour 10 047 K€, tandis que 1 289 K€ sont des dettes à plus de cinq ans et concernent la participation 2020.

Les autres dettes sont composées des ristournes à verser aux clients pour 5 567 K€ (8 048 K€ en 2019).

18. CHARGES A PAYER

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Intérêts courus	--	--
Factures à recevoir biens & services	8 807	12 694
Dettes de personnel	1 490	1 965
Participation des salariés	1 860	2 441
Dettes envers les organismes sociaux	876	1 021
Dettes envers l'Etat	28	30
Factures à recevoir immobilisations	79	236
Autres dettes	5 568	8 050
Total	18 708	26 438

Les autres dettes correspondent aux avoirs à établir aux clients pour le paiement de ristournes de fin d'année.

19. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ce poste correspond aux bons cadeaux et abonnements Soins vendus et non utilisés au 31/12/2020, soit 766 K€. Ils sont comptabilisés en Chiffre d'Affaires au fur et à mesure de leur utilisation par les clients.

20. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au 31 décembre en K€	2020	2019
France		
Ventes de marchandises	82 013	154 783
- Cosmetique	82 013	93 838
- Parfums	--	60 945
Prestations de services	2 099	2 214
Total	84 112	156 996

21. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Produits	--	--
Charges	(257)	(259)
Résultat	(257)	(259)

Les charges financières correspondent aux intérêts calculés sur la participation bloquée.

22. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Produits	78 860	78 149
Charges	(80 034)	(12 869)
Résultat	(1 174)	65 280

La perte exceptionnelle au 31/12/2020 correspond principalement aux coûts de la Rupture Conventionnelle Collective à hauteur de 1 171 K€, la réduction de capital par attribution d'actions affectant à hauteur de 78 723 K€ les produits et charges exceptionnels de l'année.

Pour rappel, le bénéfice exceptionnel de 2019 provenait essentiellement de l'opération d'Apport Partiel d'Actif de la Branche Parfums à CFG France pour 65 547 K€.

23. IMPOTS SUR LES BENEFICES

23.1. Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2020 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments est la suivante :

<i>Au 31 Décembre 2020</i> <i>en K€</i>	Résultat comptable avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat Courant	(5 868)	73	(5 795)
Résultat Exceptionnel	(1 174)		(1 174)
Participation des salariés	(1 289)		(1 289)
Résultat	(8 330)	73	(8 257)

23.2. Situation fiscale latente

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2019	Variations	2020
Participation des salariés	(2 194)	905	(1 289)
Autres	(1 292)	(41)	(1 333)
Situation fiscale latente	(3 485)	864	(2 622)
<i>Actif d'impôt</i>	<i>1 116</i>	<i>(398)</i>	<i>718</i>
<i>Passif d'impôt</i>			

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 27.37%.

24. ENGAGEMENTS

24.1. Engagements donnés

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Engagements de Loyers immobiliers	15 860	17 327
Caution	233	158
Engagements de Loyer Autres	169	292
Commandes fermes d'immobilisations	656	346
Engagements Retraites	2 196	3 661
Total	19 114	21 784
<i>Dont Entreprises liées</i>	<i>13 054</i>	<i>14 666</i>

24.2. Engagements reçus

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Engagements de Loyers immobiliers	--	1 171
Caution	--	--
Total	--	1 171
<i>Dont Entreprises liées</i>	<i>--</i>	<i>1 171</i>

24.3. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles et des indemnités liées au régime de retraite complémentaire est calculée selon la méthode actuarielle, en prenant en compte les actifs de couverture à la clôture.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 0,35%,
- Le taux de rendement espéré à long terme des actifs financiers est fixé au taux d'actualisation.
- Le taux d'inflation retenu est de 1,75%.
Il reflète le taux d'inflation à long terme attendu dans l'environnement économique du pays dans lequel le régime est en vigueur.
- Le taux d'augmentation des salaires prend en compte l'augmentation liée à l'inflation, à l'amélioration de la productivité, à l'ancienneté, aux promotions et autres facteurs.
Il varie de 2,50% à 3,50% en fonction des catégories de population concernées.
- L'âge de départ à la retraite varie de 60 à 65 ans selon statut et date de naissance.
- Le taux de charges sociales est de 48 %.

Les engagements nets au titre des indemnités de départ en retraite évalués à la date du 31 décembre 2020, en tenant compte des actifs de couverture à cette date et des écarts actuariels, s'élèvent au total à 2 196 K€.

25. DONNEES SOCIALES

L'effectif moyen par catégorie est le suivant :

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Cadres	112	145
Agents de maîtrise, Techniciens	22	24
Employés, Ouvriers	100	110
Total	234	280

L'emploi de personnel intérimaire représente pour 2020 un montant de 2 861 K€ contre 4 479 K€ en 2019.

26. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Famille C
12 Avenue de la Porte des Ternes
75017 Paris
814 868 550 RCS Paris

La société Famille C établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Clarins France sont inclus suivant la méthode de l'intégration Globale.

CLARINS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 8.216.500 euros
Siège social : 12, avenue de la Porte des Ternes - 75017 Paris
390 669 778 RCS Paris

(la « Société »)

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
PROPOSEE A L'ASSOCIEE UNIQUE LE 4 MAI 2021

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide d'imputer la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit - 8.257.185,57 €, sur le compte « *Report à Nouveau* », dont le solde débiteur est, après imputation, de 1.298.414,98 €.

L'Associée Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, prend acte du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende global	Dividende net attribué à chaque action	
			Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2017	13 991 739	6 995 869,50 €	0,50 €	/
2018	13 991 739	/	/	/
2019	8.216.500	/	/	/

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
ADOPTEE A L'ASSOCIEE UNIQUE LE 4 MAI 2021

DEUXIEME DECISION

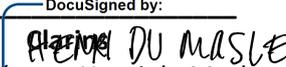
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide d'imputer la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit - 8.257.185,57 €, sur le compte « *Report à Nouveau* », dont le solde débiteur est, après imputation, de 1.298.414,98 €.

L'Associée Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, prend acte du montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Nombre d'actions	Dividende global	Dividende net attribué à chaque action	
			Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
2017	13 991 739	6 995 869,50 €	0,50 €	/
2018	13 991 739	/	/	/
2019	8.216.500	/	/	/

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

 Représentée par Henri du Masle

CLARINS FRANCE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International
29, rue du Pont
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé unique
CLARINS FRANCE
12, avenue de la Porte des Ternes
75017 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLARINS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Matthieu Moussy

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Vincent Frambourt

Désignation de l'entreprise : SAS CLARINS FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 12 Avenue de la Porte des Ternes 75017 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 3 9 0 6 6 9 7 7 8 0 0 0 7 3			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31122020	N-1 31122019			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	143 850	143 850	
		Fonds commercial (1) AH	AI	1 600 000	1 325 205	274 794 308 127
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	136 255		136 255
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	78 846	78 846	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 807 226	16 806 739	2 000 487 3 598 058
		Immobilisations en cours AV	AW	121 785		121 785 269 517
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			78 722 906
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	121 575		121 575 163 676
TOTAL (II) BJ			18 354 641	2 654 897	83 062 286	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	97 122	97 122	122 601
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	368 582	368 582	355 004
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	10 960 974	24 653	10 936 320 19 022 057
		Autres créances (3) BZ	CA	37 044 115		37 044 115 42 772 882
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	191 178	191 178	386 210	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	254 165	254 165	368 744	
	TOTAL (III) CJ	CK	48 916 137	24 653	48 891 484	63 027 500
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		69 925 676	18 379 295	51 546 381	146 089 787	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	1 600 000	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR	219 198	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS CLARINS FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 216 500)	DA	8 216 500	13 991 739	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 701 131	2 701 131	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	821 650	1 399 173	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF	4	4	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		7 414 765	
	Report à nouveau	DH	6 958 770	1 951	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 257 185)	71 912 196	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	372	6 797	
	TOTAL (I)	DL	10 441 243	97 427 759	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	2 805 674	2 919 784	
	Provisions pour charges	DQ	1 197 211	258 981	
	TOTAL (III)	DR	4 002 886	3 178 765	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		6 274	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	4 500 694	5 815 625	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 167 659	24 082 233	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 861 541	6 255 956	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	98 602	411 835	
Compte régul.	Autres dettes	EA	5 707 656	8 112 231	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	766 096	799 104	
TOTAL (IV)	EC	37 102 251	45 483 262		
Ecarts de conversion passif*	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	51 546 381	146 089 787		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	32 066 954	40 265 679		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		6 274		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS CLARINS FRANCE								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	82 013 292	FB		FC	82 013 292	154 782 806	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	2 099 196	FH		FI	2 099 196	2 213 580	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	84 112 489	FK		FL	84 112 489	156 996 386	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 992 873	7 825 835	
	Autres produits (1) (11)					FQ	130 008	93 870	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	87 235 371	164 916 093
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 203 773	43 254 673	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	25 479	(51 270)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	41 934 074	70 294 155	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 334 004	1 425 464	
	Salaires et traitements*					FY	11 660 916	13 838 808	
	Charges sociales (10)					FZ	7 165 028	7 156 464	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 981 273	2 420 254
							GB	552 184	20 377
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 119	24 594
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 461 530	3 385 080	
	Autres charges (12)					GE	5 519 077	10 941 054	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	92 846 462	152 709 657	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 611 091)	12 206 436	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	257 077	258 581	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	257 077	258 581	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(257 077)	(258 581)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(5 868 169)	11 947 855	

Désignation de l'entreprise <u>SAS CLARINS FRANCE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		3 199	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	78 722 906	77 275 235	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	137 226	870 538	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	78 860 132	78 148 973	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	235 021	1 606 483	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	78 722 906	10 908 457	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	1 075 712	354 299	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	80 033 640	12 869 240	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 173 507)	65 279 733	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	1 288 687	2 305 393	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(73 178)	3 009 999	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	166 095 504	243 065 067	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	174 352 689	171 152 870	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(8 257 185)	71 912 196	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	100 346	33 448	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	4 100		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	11 088	25	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	121 963	107 846	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	360 773	2 155 694	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	5 013 819	10 051 655		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES				238			
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS				57		6 482	
DEPRECIATION BOUTIQUE				86 088		86 088	
PROVISION RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE				989 566			
LITIGES				44 656		44 656	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
SOCIAL				2 368		2 763	
CARTES CADEAUX PERIMEES						1 337	
PERTES TRANSPORTEURS				8 702			
FOURNISSEURS				17			

GROUPE CLARINS
S.A.S. CLARINS FRANCE

Notes
sur les états financiers au
31/12/2020

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Réduction de capital

Dans le cadre d'une réduction de capital de la société Clarins France constatée le 11 février 2020, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 janvier 2020, consécutive à l'apport, le 30 novembre 2019, par la Société Clarins France à la société CFG France de sa branche complète et autonome d'activité de distribution en France des produits de marques du pôle parfums du groupe Clarins :

- le capital de la Société Clarins France a été ramené de 13.991.739 € à 8.216.500 € par voie d'annulation de 5.775.239 actions détenues respectivement à hauteur de 3.508.465 actions par la société Clarins et de 2.266.774 actions par la société Clarins Fragrance Group ;
- en contrepartie de cette annulation d'actions, les sociétés Clarins et Clarins Fragrance Group se sont vu attribuer respectivement 47.824.265 actions et 30.898.641 actions de CFG France, composant l'intégralité du capital de cette société.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions en date du 11 février 2020, la société Clarins Fragrance Group a notamment cédé la totalité des actions de la société Clarins France qu'elle détenait, soit 3.224.965 actions, au profit de la société Clarins SAS, qui détient désormais les 8.216.500 actions composant l'intégralité du capital de la société Clarins France.

1.2 Arrêt de l'activité parfums

Le 31 mars 2020, la société Clarins SAS, actionnaire unique de Clarins France, a notamment cédé son activité parfums au Groupe L'Oréal. Préalablement, Clarins France avait apporté la branche complète et autonome d'activité de distribution en France des produits de marques « Mugler » et « Azzaro » à la société CFG France en Novembre 2019.

1.3 Contexte du Coronavirus (Covid 19)

L'année 2020 a été marquée par le contexte du Coronavirus qui a fortement impacté l'activité de la société Clarins France. Les boutiques ont été fermées de mi-mars à mi-mai ainsi que de novembre jusqu'à mi-décembre.

La société Clarins France dispose de suffisamment de trésorerie, soit en propre, soit via la convention de trésorerie conclue avec la société Clarins SAS, pour faire face à une telle situation, même si cette dernière devait se prolonger, sans craindre pour la continuité de son exploitation.

1.4 Tests de dépréciation des boutiques

Des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux de trésorerie actualisés ont été réalisés sur l'ensemble des boutiques de la société Clarins France et ont conduit à déprécier les agencements de certaines d'entre elles. L'impact sur l'exercice s'élève à 552 K€.

1.5 Rupture Conventionnelle Collective

La société Clarins France a signé en janvier 2020 un accord relatif à une rupture conventionnelle collective (avenant en mars 2020 sur la prolongation des candidatures).

Ce plan (départ volontaire, accompagnement de fin de carrière) concerne 9 personnes chez Clarins France, leur fin d'activité s'échelonnant du 31/08 au 31/12.

Les coûts supportés sur 2020, enregistrés en charges exceptionnelles, se sont élevés à 181 K€ et une provision pour charges exceptionnelles au 31/12 a été constituée sur la base d'une estimation des allocations mensuelles brutes chargées sur une hypothèse de durée maximum, de l'indemnité de rupture, des dépenses de formation, de frais de création d'entreprise, des frais de déménagement et d'installation à venir pour un montant de 990 K€.

1.6 Convention d'assurance retraite

La société Clarins France a adhéré à une convention d'assurance retraite en décembre 2020 et a effectué un versement de Fonds de retraite d'un montant de 1 400 K€ en vue de financer les sommes nécessaires à l'exécution d'une partie de ses engagements relatifs aux Indemnités de Fin de Carrière de l'ensemble de ses collaborateurs.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2016-07 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements des logiciels sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles quand ils satisfont aux critères d'activation des charges conformément à l'avis du CNC n°2004-15.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans d'amortissement sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire et un amortissement dérogatoire est constaté pour les biens qui étaient amortis avant le changement de méthode, selon le mode dégressif.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	Durée
Immobilisations non décomposables	
▪ Matériel et outillage industriels	5 ans
▪ Agencements et installations	3 à 10 ans
▪ Stands en grands magasins	4 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

3.3. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

3.4. Stocks

Méthode d'évaluation appliquée : Les stocks sont évalués au prix de revient.

Méthode utilisée pour le calcul des provisions pour dépréciation : Les stocks font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur valeur probable de réalisation.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change latents résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en « Ecarts de conversion ».

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes et créances sur les opérations commerciales, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour perte de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Une provision pour retour est constatée à partir des données statistiques et déclaratives prévoyant les retours probables de produits de la part de la clientèle et évaluée au prix de vente.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'approvisionnement conclu avec la société Laboratoires Clarins qui détient les stocks destinés à Clarins France, il est estimé une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site industriel.

3.8. Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 24.3 précise cet engagement financier.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Régimes à prestations définies

Afin de couvrir ses engagements de retraite, Clarins France verse aux sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes.

3.9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.10. Intégration fiscale

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont :

- Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.
- En conséquence les économies d'impôts sont inscrites en dettes dans la société intégrante au nom des filiales déficitaires intégrées fiscalement,

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1 Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2019	Acquisitions	Cessions / Sorties	Virements de poste à poste	2020
Immobilisations incorporelles					
Logiciel	144	--	--	--	144
Fonds commercial	--	--	--	-- 0	--
Droit au bail (1)	1 600	--	--	--	1 600
Immobilisations en cours	--	136	--	--	136
	1 744	136	--	--	1 880
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	79	--	--	--	79
Agencement et installations (2)	17 817	651	--	251	18 718
Matériel de bureau, mobilier	88	1	--	--	89
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Immobilisations en cours	270	103	--	(251)	122
	18 253	755	--	--	19 008
Immobilisations financières					
Titres de participation	78 723	--	(78 723)	--	--
Dépôts et cautions	164	1	(43)	--	122
	78 887	1	(78 766)	--	122
Total	98 883	892	(78 766)	--	21 010

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles renvoient principalement aux droits au bail d'une valeur de 1 600 K€, relatifs au local de la boutique « rue de Babylone » pour 1 200 K€ et au droit au bail de la boutique de Bordeaux pour 400 K€.

Les immobilisations en-cours correspondent au développement de l'outil Force de ventes pour 136 K€.

4.3 Immobilisations corporelles

Les principaux investissements corporels ont concerné des aménagements dans les grands magasins, dans le réseau des agents dépositaires, dans les pharmacies ainsi que dans les boutiques.

Les immobilisations en-cours correspondent principalement à des aménagements de meubles chez nos agents dépositaires pour 77 K€.

4.4 Immobilisations financières

Lors de la réduction de capital de la société Clarins France en février 2020, les titres de Clarins France ont été annulés par attribution des actions CFG France au profit des sociétés Clarins et Clarins Fragrance Group pour un montant de 78 722 906 €.

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2019	Dotations	Dotations exceptionnelles	Reprises	2020
Immobilisations incorporelles					
Logiciel	144	--	--	--	144
Fonds commercial	--	--	--	--	--
Droit au bail (1)	1 292	33	--	--	1 325
	1 436	33	--	--	1 469
Immobilisations corporelles					
<u>Non Décomposables</u>					
Matériel et outillage	79	--	--	--	79
Agencement et installations (2)	14 230	2 491	86	(86)	16 722
Matériel de bureau, mobilier	76	9	--	--	85
Matériel de transport	--	--	--	--	--
Immobilisations en cours	--	--	--	--	--
	14 385	2 500	86	(86)	16 886
	15 821	2 533	86	(86)	18 355

(1) Droit au bail de la boutique de Babylone complètement amorti et amortissement du droit au bail de la boutique de Bordeaux sur une durée de 12 ans dont l'échéance est le 31/03/2029.

(2) Dépréciation de la totalité des agencements des boutiques de Bordeaux (284 K€), de Lyon (207 K€), de Neuilly (233 K€) et partiellement pour la boutique de Lille (111 K€) suite à des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux de trésorerie actualisés.

6. STOCKS

<i>Au 31 décembre en K€</i>	Brut	Dépréciation	2020 Net	2019 Net
Marchandises	97	--	97	123
Total	97	--	97	123

7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Clients	10 961	19 041
- Clients Groupe	3	86
- Clients Hors Groupe	10 958	18 528
Effets à recevoir	--	2
Total valeur brute	10 961	19 043
Dépréciations	(25)	(21)
Total valeur nette	10 936	19 022

8. AUTRES CREANCES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs débiteurs	232	810
Créances sociales	0	19
Créances sur l'Etat	1 882	2 395
Comptes courants	32 948	34 939
Débiteurs Divers	1 982	4 654
Total valeur brute	37 044	42 818
Dépréciations	--	(45)
Total valeur nette	37 044	42 773

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

Elles incluent principalement :

- Les fournisseurs débiteurs pour des avoirs à recevoir, pour 102 K€
- Des créances sur l'Etat, relatives à la TVA déductible, pour 1 567 K€ (2 274 K€ en 2019),
- 31 919 K€ de compte courant de trésorerie au titre de la convention de trésorerie des sociétés du Groupe (34 373 K€ en 2019),
- Les débiteurs divers pour 1 889 K€ au titre des appels de fond de fournisseurs médias (4 508 K€ en 2019).

9. PRODUITS A RECEVOIR

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Clients, factures à établir	83	507
Fournisseurs avoirs à recevoir	102	776
SS à recevoir	--	4
Débiteurs divers, produits à recevoir	--	45
Total valeur brute	185	1 331

10. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les comptes de régularisation sont constitués par des charges constatées d'avance d'exploitation à moins d'un an pour 171 K€ et à plus d'un an pour 83 K€ au 31 décembre 2020, contre 369 K€ au 31 décembre 2019.

11. CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital de la société Clarins France s'élève à 8 216 500 euros. Il est divisé en 8 216 500 actions de 1 euro de nominal chacune, toutes entièrement libérées. Ce capital est détenu en totalité par la société Clarins SAS.

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	31/12/2019	Affectation du Résultat	Réduction du capital	Dividendes	Résultat 2020	31/12/2020
Capital social	13 992	--	(5 775)	--	--	8 217
Prime d'apport	2 701	--	--	--	--	2 701
Réserve légale	1 399	--	(578)	--	--	822
Reserve indisponible	0	--	--	--	--	0
Autres réserves	7 415	--	(7 415)	--	--	--
Report à nouveau	2	71 912	(64 955)	--	--	6 959
Résultat de l'exercice	71 912	(71 912)	--	--	(8 257)	(8 257)
Total	97 421	--	(78 723)	--	(8 257)	10 441

Le 11 février 2020, le Président a constaté la réalisation définitive de la réduction du capital social de la Société, d'un montant de 5 775 239 euros, pour être ramené de 13 991 739 euros à 8 216 500 euros, par annulation de 5 775 239 actions ordinaires décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 janvier 2020.

12. PROVISIONS

<i>Au 31 décembre en K€</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises		31/12/2020
			utilisées	non utilisées	
Provisions réglementées					
Amort. dérogatoires	7	0	--	6	0
Total Provisions réglementées	7	0	--	6	0
Provisions					
Provisions pour risques	2 920	2 254	(1 126)	(1 242)	2 806
Provisions pour charges	259	1 197	(259)	--	1 197
Total Prov pour risques et charges	3 179	3 451	(1 385)	(1 242)	4 003

Les provisions pour risques sont constituées principalement d'une provision couvrant la mévente de produits pour 622 K€ et d'une provision pour retours de marchandises pour 1 860 K€.

Les provisions pour charges concernent le programme de fidélisation clients pour 208 K€ (170 K€ en 2019) ainsi qu'une provision pour restructuration relative à la Rupture Conventionnelle Collective pour 990 K€.

13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2020	2019
Soldes créditeurs de banque	--	6
Participation des salariés	4 501	4 035
Dettes financières diverses	--	1 781
Total	4 501	5 822

Les emprunts et dettes financières s'analysent comme suit :

<i>Au 31 Décembre 2020 en K€</i>	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq ans	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--	--
Soldes créditeurs de banque	--	--	--	--
Participation des salariés	4 501	754	3 747	--
Dettes financières diverses	--	--	--	--
Total	4 501	754	3 747	--

14. PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er juin de chaque exercice sont les suivantes :

<i>Au 31 Décembre 2020</i>		
<i>en K€</i>	2020	2019
2020	--	734
2021	754	727
2022	784	747
2023	851	835
2024	1 006	992
2025	1 106	--
Total	4 501	4 035
Partie à plus d'un an	3 395	4 035
Partie à moins d'un an	754	734
Dont intérêts courus	571	524

15. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i>		
<i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs	20 772	24 082
- Fournisseurs Groupe	13 875	12 271
- Fournisseurs Hors Groupe	7 049	11 812
Effets à payer	395	--
Total	21 168	24 082

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

16. DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Fournisseurs d'Immobilisations	84	412
Effets à payer	15	--
Total	99	412

Ces dettes d'exploitation ne sont constituées que de dettes à moins d'un an.

17. DETTES FISCALES, DETTES SOCIALES ET AUTRES DETTES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Dettes sociales	4 700	5 953
Dettes fiscales	162	303
Autres dettes	5 708	8 112
Produits constatés d'avance	766	799
Total	11 335	15 167

Ces dettes sont à moins d'un an pour 10 047 K€, tandis que 1 289 K€ sont des dettes à plus de cinq ans et concernent la participation 2020.

Les autres dettes sont composées des ristournes à verser aux clients pour 5 567 K€ (8 048 K€ en 2019).

18. CHARGES A PAYER

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Intérêts courus	--	--
Factures à recevoir biens & services	8 807	12 694
Dettes de personnel	1 490	1 965
Participation des salariés	1 860	2 441
Dettes envers les organismes sociaux	876	1 021
Dettes envers l'Etat	28	30
Factures à recevoir immobilisations	79	236
Autres dettes	5 568	8 050
Total	18 708	26 438

Les autres dettes correspondent aux avoirs à établir aux clients pour le paiement de ristournes de fin d'année.

19. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ce poste correspond aux bons cadeaux et abonnements Soins vendus et non utilisés au 31/12/2020, soit 766 K€. Ils sont comptabilisés en Chiffre d'Affaires au fur et à mesure de leur utilisation par les clients.

20. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2020	2019
France		
Ventes de marchandises	82 013	154 783
- Cosmetique	82 013	93 838
- Parfums	--	60 945
Prestations de services	2 099	2 214
Total	84 112	156 996

21. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>Au 31 décembre en K€</i>	2020	2019
Produits	--	--
Charges	(257)	(259)
Résultat	(257)	(259)

Les charges financières correspondent aux intérêts calculés sur la participation bloquée.

22. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2020	2019
Produits	78 860	78 149
Charges	(80 034)	(12 869)
Résultat	(1 174)	65 280

La perte exceptionnelle au 31/12/2020 correspond principalement aux coûts de la Rupture Conventionnelle Collective à hauteur de 1 171 K€, la réduction de capital par attribution d'actions affectant à hauteur de 78 723 K€ les produits et charges exceptionnels de l'année.

Pour rappel, le bénéfice exceptionnel de 2019 provenait essentiellement de l'opération d'Apport Partiel d'Actif de la Branche Parfums à CFG France pour 65 547 K€.

23. IMPOTS SUR LES BENEFICES

23.1. Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2020 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments est la suivante :

<i>Au 31 Décembre 2020</i> <i>en K€</i>	Résultat comptable avant impôt	Impôt	Résultat Net
Résultat Courant	(5 868)	73	(5 795)
Résultat Exceptionnel	(1 174)		(1 174)
Participation des salariés	(1 289)		(1 289)
Résultat	(8 330)	73	(8 257)

23.2. Situation fiscale latente

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2019	Variations	2020
Participation des salariés	(2 194)	905	(1 289)
Autres	(1 292)	(41)	(1 333)
Situation fiscale latente	(3 485)	864	(2 622)
<i>Actif d'impôt</i>	<i>1 116</i>	<i>(398)</i>	<i>718</i>
<i>Passif d'impôt</i>			

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 27.37%.

24. ENGAGEMENTS

24.1. Engagements donnés

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Engagements de Loyers immobiliers	15 860	17 327
Caution	233	158
Engagements de Loyer Autres	169	292
Commandes fermes d'immobilisations	656	346
Engagements Retraites	2 196	3 661
Total	19 114	21 784
<i>Dont Entreprises liées</i>	<i>13 054</i>	<i>14 666</i>

24.2. Engagements reçus

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Engagements de Loyers immobiliers	--	1 171
Caution	--	--
Total	--	1 171
<i>Dont Entreprises liées</i>	<i>--</i>	<i>1 171</i>

24.3. Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles et des indemnités liées au régime de retraite complémentaire est calculée selon la méthode actuarielle, en prenant en compte les actifs de couverture à la clôture.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 0,35%,
- Le taux de rendement espéré à long terme des actifs financiers est fixé au taux d'actualisation.
- Le taux d'inflation retenu est de 1,75%.
Il reflète le taux d'inflation à long terme attendu dans l'environnement économique du pays dans lequel le régime est en vigueur.
- Le taux d'augmentation des salaires prend en compte l'augmentation liée à l'inflation, à l'amélioration de la productivité, à l'ancienneté, aux promotions et autres facteurs.
Il varie de 2,50% à 3,50% en fonction des catégories de population concernées.
- L'âge de départ à la retraite varie de 60 à 65 ans selon statut et date de naissance.
- Le taux de charges sociales est de 48 %.

Les engagements nets au titre des indemnités de départ en retraite évalués à la date du 31 décembre 2020, en tenant compte des actifs de couverture à cette date et des écarts actuariels, s'élèvent au total à 2 196 K€.

25. DONNEES SOCIALES

L'effectif moyen par catégorie est le suivant :

Au 31 décembre en K€	2020	2019
Cadres	112	145
Agents de maîtrise, Techniciens	22	24
Employés, Ouvriers	100	110
Total	234	280

L'emploi de personnel intérimaire représente pour 2020 un montant de 2 861 K€ contre 4 479 K€ en 2019.

26. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Famille C
12 Avenue de la Porte des Ternes
75017 Paris
814 868 550 RCS Paris

La société Famille C établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Clarins France sont inclus suivant la méthode de l'intégration Globale.